ACCORD-CADRE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX « PLAFOND »

COMMUN À TOUS LES LOTS
(BP)

AVERTISSEMENT

Les prix définis dans le présent bordereau des prix tiennent compte des stipulations de l'ensemble des pièces de l'accord-cadre, en particulier, ils sont conformes aux prestations définies par l'annexe technique de l'accord-cadre

De façon générale, chaque prix du présent bordereau des prix comprend, sauf mention contraire, les dispositions listées ci-après :

- Les frais de fonctionnement, les frais de personnel et les frais de déplacement ;
- Toutes les dispositions réglementaires de protection et mise en sécurité de l'hygiène et la santé des personnels ;
- La mise à disposition et/ou la fourniture, l'amené et l'installation complète du matériel et des dispositifs accessoires nécessaires à la réalisation de la prestation ;
- La fourniture et la mise en œuvre des matériaux et produits nécessaires à la réalisation de la prestation ;
- Le tri des déchets, qu'ils soient issus directement ou indirectement de la réalisation de la prestation, la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge, tous droits compris ;
- Toutes fournitures, mises à disposition et mises en œuvre, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement contre toute pollution, pouvant être induite directement ou indirectement par la réalisation de la prestation ;
- Les contrôles et essais à réaliser dans le cadre du contrôle intérieur ainsi que les prestations des organismes associés au contrôle interne et externe. Ils tiennent compte de tous les coûts induits (en termes de pertes de cadences, de modification de planning, d'attentes…) dus à l'exécution des prestations de contrôle extérieur ;
- Le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires utilisés pour la réalisation de la prestation.

Dans les libellés, la mise en œuvre comprend les chargements, le transport, l'évacuation et le déchargement des matériaux pour satisfaire aux exigences de l'annexe technique de l'accord-cadre.

En outre, ils tiennent compte de l'ensemble des sujétions et contraintes liées à l'exploitation de chantier, au phasage des travaux, à la circulation de chantier et aux accès et à l'amener des matériaux et matériels.

Le présent bordereau des prix ne contient pas de prix en lettres et les prix en chiffres sont uniquement au DE.

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
0	**FRAIS GÉNÉRAUX**
001	**Études d'exécution des travaux pour un chantier de moyenne et longue durée (inférieure ou égale à un mois)** Ce prix rémunère, au **forfait**, les prestations définies aux articles 28 et 29 du CCAG Travaux et au chapitre 4 du fascicule 65 du CCTG – pour un chantier de moyenne et longue durée. Il rémunère tous les frais de personnel, d'assistance technique, de fourniture et de reprographie permettant la production des documents nécessaires et préalables à l'exécution des travaux, et leur mise à jour en cours de travaux. Il rémunère les vacations du bureau d'études de l'entrepreneur qui doit être représenté en tant que de besoin aux réunions de chantier. Ce prix comprend notamment : • le programme d'exécution des études et des travaux ; • le plan d'assurance qualité ; • les essais liés au contrôle intérieur ; • l'établissement et la fourniture des plans, dessins et notes de calculs d'exécution, et les spécifications techniques détaillées des matériaux et produits employés ; • les études et justifications des ouvrages provisoires ; • toute autre étude nécessaire ; • la fourniture des documents établis dans le cadre de ces études, en une version sur support numérique et un exemplaire papier.
002	**Études d'exécution des travaux pour un chantier de très longue durée (supérieure à 1 mois, inférieure ou égale à 4 mois)** Ce prix rémunère, au **forfait**, les prestations définies aux articles 28 et 29 du CCAG Travaux et au chapitre 4 du fascicule 65 du CCTG – pour un chantier de très longue durée. Il rémunère tous les frais de personnel, d'assistance technique, de fourniture et de reprographie permettant la production des documents nécessaires et préalables à l'exécution des travaux, et leur mise à jour en cours de travaux. Il rémunère les vacations du bureau d'études de l'entrepreneur qui doit être représenté en tant que de besoin aux réunions de chantier. Ce prix comprend notamment : • le programme d'exécution des études et des travaux ; • le plan d'assurance qualité ; • les essais liés au contrôle intérieur ; • l'établissement et la fourniture des plans, dessins et notes de calculs d'exécution, et les spécifications techniques détaillées des matériaux et produits employés ; • les études et justifications des ouvrages provisoires ; • toute autre étude nécessaire ; • la fourniture des documents établis dans le cadre de ces études, en une version sur support numérique et un exemplaire papier.
003	**Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS)** Ce prix rémunère, au **forfait** :

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	• l'établissement du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), tenant compte des recommandations du Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS) ; • les frais résultant de la réglementation relative aux règles de sécurité, à la législation du travail, ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité des personnes. Ce prix comprend notamment : • l'établissement des documents spécifiant les différentes phases de travaux avec les dispositions retenues avec affichage des consignes et informations de tous les intervenants ; • la consultation des organismes concernés ; • la tenue à jour des documents.
004	**Dossier des ouvrages exécutés** Ce prix rémunère, au **forfait**, les documents fournis après exécution. Il rémunère la fourniture des documents de récolement définis à l'article 36 du fascicule 65 du CCTG, y compris les frais de tirage. Ils s'appliquent à l'ensemble des documents fournis après exécution, produits par le titulaire. Ce prix comprend notamment, • le programme et le calendrier réel d'exécution ; • les plans et notes de calcul conformes à l'exécution ; • l'ensemble des procès verbaux des réunions ; • le plan d'assurance qualité de récolement et les fiches de suivi ; • les PV de réception des fournitures et matériaux ; • le journal de chantier ; • le rapport sur l'ensemble des incidents du chantier ; • le dossier photographique du chantier. • des frais de tirages et de numérisation informatique des documents. Le dossier des ouvrages exécutés contenant l'ensemble des éléments cité dans cet article, est établi en une version sur support numérique et un exemplaire papier.
005	**Travaux de nuit (plus-value pour mise à disposition du matériel et du personnel)** Ce prix rémunère, **à la nuit**, la plus-value pour la mise à disposition de matériel (éclairage, matériels spécifiques pour les travaux nocturnes, redondance des matériels pour faire face à d'éventuelles pannes, etc.) et de personnel dans le cadre de l'exécution des travaux de nuit, entre 20 heures et 6 heures, hors week-end (soit hors samedi soir, dimanche soir) et jours fériés. Ce prix comprend : • l'éclairage de la zone de travail ; • l'installation du matériel de sécurité et des protections individuelles, telles que lampes torches…
100	**INSTALLATIONS DE CHANTIER**

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
101	**Installations de chantier pour la réalisation des travaux pour un chantier de moyenne à longue durée (inférieure ou égale à un mois)** Ce prix rémunère, au **forfait**, les prestations de signalisation et d'installation générale du chantier définies à l'article 35 et à l'annexe D du fascicule 65 du CCTG – pour un chantier de moyenne et longue durée. La durée du chantier correspond à la durée prévisible pour l'ensemble des interventions à réaliser, hors aléas, suspensions de délais et intempéries. Ce prix comprend : • l'établissement du projet des installations de chantier ; • l'installation des bureaux et locaux pour le personnel, y compris les frais d'occupation des terrains nécessaires ; • l'installation des bureaux et locaux pour le maître d'œuvre, y compris les frais d'occupation des terrains nécessaires ; • les équipements et toutes les installations prévues par le plan d'hygiène et de sécurité, ayant reçu l'accord du CSPS, et des organismes habilités ; • les démarches et frais de branchement aux réseaux divers ; • les frais de clôture des emprises des installations de chantier et de gardiennage ; • les équipements et toutes les installations prévues par le plan d'assurance qualité, y compris les frais du contrôle intérieur ; • les équipements et toutes les installations prévues par le plan de respect de l'environnement y compris le plan de gestion des déchets ; • les frais de fourniture et de mise en place des dispositifs de confinement du chantier pour la protection de l'environnement ; • les frais d'assurance de l'entreprise contre les préjudices causés aux personnes et aux usagers des voies publiques du fait des travaux ; • le maintien en parfait état de propreté des abords du chantier ; • la dépose des clôtures traversant l'emprise du chantier ; • l'installation des matériels et des magasins de stockage des produits, y compris la préparation des plate-formes supports ; • les panneaux d'information du chantier ; • l'éclairage éventuel du chantier et des zones de travail ; • le repliement de toutes les installations en fin de chantier et la remise en état des lieux.
102	**Installations de chantier pour un chantier de très longue durée (supérieure à 1 mois, inférieure ou égale à 4 mois)** Ce prix rémunère, au **forfait**, les prestations de signalisation et d'installation générale du chantier définies à l'article 35 et à l'annexe D du fascicule 65 du CCTG – pour un chantier de très longue durée. La durée du chantier correspond à la durée prévisible pour l'ensemble des interventions à réaliser, hors aléas, suspensions de délais et intempéries. Ce prix comprend : • l'établissement du projet des installations de chantier ; • l'installation des bureaux et locaux pour le personnel, y compris les frais d'occupation des terrains nécessaires ;

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	• l'installation des bureaux et locaux pour le maître d'œuvre, y compris les frais d'occupation des terrains nécessaires ; • les équipements et toutes les installations prévues par le plan d'hygiène et de sécurité, ayant reçu l'accord du CSPS, et des organismes habilités ; • les démarches et frais de branchement aux réseaux divers ; • les frais de clôture des emprises des installations de chantier et de gardiennage ; • les équipements et toutes les installations prévues par le plan d'assurance qualité, y compris les frais du contrôle intérieur ; • les équipements et toutes les installations prévues par le plan de respect de l'environnement y compris le plan de gestion des déchets ; • les frais de fourniture et de mise en place des dispositifs de confinement du chantier pour la protection de l'environnement ; • les frais d'assurance de l'entreprise contre les préjudices causés aux personnes et aux usagers des voies publiques du fait des travaux ; • le maintien en parfait état de propreté des abords du chantier ; • la dépose des clôtures traversant l'emprise du chantier ; • l'installation des matériels et des magasins de stockage des produits, y compris la préparation des plate-formes supports ; • les panneaux d'information du chantier ; • l'éclairage éventuel du chantier et des zones de travail ; • le repliement de toutes les installations en fin de chantier et la remise en état des lieux.
200	**ENTRETIEN COURANT**
201	**Nettoyage de parements par hydrodécapage** Ce prix rémunère, au **mètre carré**, le nettoyage de parements par hydrodécapage. Ce prix comprend : • la fourniture, le transport d'eau potable ; • la mise à disposition, l'amenée et l'installation complète du matériel et des dispositifs accessoires nécessaires à cette opération ; • la projection de l'eau sous pression sur les surfaces concernées ; • les opérations de nettoyage ; • les opérations de récupération et d'évacuation des eaux souillées ; • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires utilisés pour l'hydro-décapage.
202	**Nettoyage de corniches par voie humide** Ce prix rémunère, au **mètre carré**, le nettoyage par voie humide de parements de corniches, pris en projection sur les plans horizontal et vertical. Ce prix comprend notamment : • la fourniture, le transport d'eau potable ; • l'amenée, la mise à disposition, l'installation complète du matériel de nettoyage

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	complété des dispositifs accessoires et fournitures nécessaires à cette opération ; • la projection de l'eau sur les surfaces concernées ; • les opérations de nettoyage ; • les opérations de récupération et d'évacuation des eaux souillées ; • les dispositions particulières pour assurer la sécurité des ouvriers ; • toutes les dispositions relatives à la protection des usagers de la (des) voie(s) concernées (confinement de la zone de travail le cas échéant) ; • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires utilisés pour le nettoyage. Ce prix ne comprend pas les moyens d'accès particuliers aux zones à traiter.
203	**Débouchage des collectes et évacuations des eaux pluviales** Ce prix rémunère, au **mètre linéaire**, le débouchage des dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux pluviales (descentes d'eau, dispositifs de recueil et d'évacuation des eaux sur chevêtres…). Ce prix comprend notamment : • l'amenée, la mise à disposition et l'installation complète du matériel et des dispositifs accessoires nécessaires à cette opération ; • l'enlèvement de la végétation et des matériaux par moyens manuels (fer à béton, raclette, canne de curage, balais) ; • la vérification du bon fonctionnement du système d'évacuation après nettoyage ; • le chargement et le transport des déchets dans un lieu de stockage ou de regroupement, ou vers des unités de recyclage, tous droits compris ; • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires utilisés pour le nettoyage. Ce prix ne comprend pas les moyens d'accès particuliers aux zones à traiter.
204	**Dévégétalisation de parements** Ce prix rémunère, au **mètre carré**, l'enlèvement de toute végétation ou mousse sur parements d'ouvrages d'art quelles que soient leurs natures (maçonnerie, béton,…), dans le respect de l'intégrité de ceux-ci. L'opération est effectuée manuellement et/ ou mécaniquement. Ce prix comprend : • la mise à disposition, l'amenée, l'installation complète du matériel et des dispositifs accessoires nécessaires à cette opération ; • la dé-végétalisation manuelle et/ ou mécanique, l'enlèvement des lierres et autres végétations ou mousses sur les parements des ouvrages d'art quel que soit l'endroit d'implantation. Les racines sont arrachées lorsqu'elles sont en terre, coupées à ras des maçonneries lorsqu'elles sont emprisonnées dans les joints de mortier ; • le broyage et l'évacuation des déchets produits ;

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	• le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires utilisés pour le nettoyage. Ce prix ne comprend pas les moyens d'accès particuliers aux zones à traiter.
300	**TERRASSEMENT**
301	**Déblai à évacuer par utilisation de moyens mécaniques** Ce prix rémunère, au **mètre cube**, de matériaux non foisonnés, la réalisation de terrassement en déblais et, selon la destination des matériaux extraits, le transport, l'évacuation ou le stockage en vue d'une réutilisation de tout ou partie des matériaux extraits. Il rémunère la réalisation par moyens mécaniques de terrassement en déblais à évacuer. Ce prix comprend : • le piquetage général et complémentaire s'il y a lieu ; • la mise à disposition, l'amenée des matériels nécessaires ; • les essais de classification et de caractérisation des matériaux à évacuer ; • les opérations topographiques ; • l'extraction des matériaux ; • selon les matériaux extraits : ◦ le tri, le fractionnement ; ◦ le chargement, l'amenée à pied d'œuvre et le déchargement sur site ; ◦ le chargement, l'amenée à pied d'œuvre et le déchargement sur zone de stockage temporaire (remblais à réemployer) ; ◦ le chargement et l'évacuation vers un centre de gestion des déchets. • le réglage soigné des parois de la fouille et des talus ; • le réglage et le compactage du fond de fouille ; • la protection contre les eaux de ruissellements ; • le repliement et la remise en état des lieux spécifiques ; • les dispositions particulières de protection pour assurer une protection du milieu environnant.
302	**Remblai de fouilles et remblai contigu par remblai provenant d'apports extérieurs par utilisation de moyens mécaniques** Ce prix rémunère, au **mètre cube** de matériaux foisonnés, la réalisation de remblais de fouilles ou de remblais contigus. Les matériaux utilisés pour réaliser les remblais sont d'apports extérieurs. Ce prix comprend notamment : • le piquetage général et complémentaire s'il y a lieu ; • la mise à disposition, l'amenée des matériels ; • les essais de classification et de caractérisation des matériaux ; • les opérations topographiques ;

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	• le chargement et selon l'origine des matériaux le tri éventuel des matériaux ; • la fourniture des matériaux le cas échéant ; • l'amenée à pied d'œuvre et le déchargement ; • le réglage et le compactage ; • l'arrosage et la scarification ; • le réglage au profil définitif ; • la protection des talus et de la plate-forme contre les eaux de ruissellement ; • le repliement et la remise en état des lieux spécifiques.
400	**ARMATURE**
401	**Traitement des armatures oxydées ou corrodées** Ce prix rémunère, au **mètre linéaire**, le traitement d'armatures oxydées ou corrodées quel que soit le diamètre, avant travaux de ragréage ou de projection de béton. Ce prix comprend : • la mise à disposition, l'amenée, l'installation complète du matériel et des dispositifs accessoires nécessaires à l'opération ; • le décapage des armatures oxydées ou corrodées mises à nu ; • le nettoyage, dépoussiérage et dégraissage du support après décapage ; • le cas échéant, la fourniture et mise en œuvre sur les armatures, d'un produit anticorrosion conforme à la réglementation en vigueur ; • l'évacuation et le transport des déchets issus du traitement des armatures dans un lieu de stockage ou de regroupement, ou vers des unités de recyclage, tous droits compris ; • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires.
402	**Armatures** Ce prix rémunère, au **kilogramme**, la fourniture et la mise en œuvre d'armatures de béton armé (quelle que soit leur nuance), y compris le calage, les ligatures, les sujétions liées aux armatures en attente, les éventuels dispositifs de raccordement et le maintien des armatures scellées le cas échéant, suivant les prestations définies au chapitre 7 du fascicule 65 du CCTG. Les quantités rémunérées sont déterminées en prenant en compte les diamètres nominaux et les longueurs, en attribuant à l'acier la masse volumique de 7 850 kg/m3.
403	**Scellement** Ce prix rémunère, à l'**unité**, la réalisation de scellements et d'ancrages d'armatures du diamètre déterminé par les études d'exécution. Ce prix comprend : • la mise à disposition ou la fourniture, l'amenée et l'installation complète des matériels et matériaux nécessaires à cette opération ; • les forages ; • le scellement des armatures avec un produit conforme aux normes en vigueur ;

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	• toutes sujétions de fournitures et de mise en œuvre. Ce prix ne comprend pas la fourniture des armatures à sceller qui sont rémunérées par un autre prix du bordereau.
500	**BÉTON ARMÉ**
501	**Démolition mécanique de béton (armé ou non)** Ce prix rémunère, au **mètre cube**, la démolition de béton armé ou non, par moyens mécaniques. Ce prix comprend : • la mise à disposition, l'amenée, l'installation complète du matériel et des dispositifs accessoires nécessaires à l'opération ; • toutes les dispositions réglementaires de protection et mise en sécurité de l'hygiène et la santé des personnels réalisant l'opération ; • toutes fournitures et mise en œuvre afin de récupérer les déchets de démolition et d'éviter toute chute de matériels ou de déchets ; • la démolition du béton armé ou non ; • les précautions à prendre à proximité de toutes les parties de l'ouvrage contiguës, • le nettoyage après démolition ; • le tri des déchets (béton, armatures, déchets de nettoyage, …), la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge ; • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires.
502	**Démolition par hydrodémolition de béton (armé ou non)** Ce prix rémunère, au **mètre cube**, la démolition de béton armé ou non, par hydrodémolition. Ce prix comprend : • la mise à disposition, l'amenée, l'installation complète du matériel et des dispositifs accessoires nécessaires à l'opération ; • la fourniture, le transport d'eau potable nécessaire à l'opération ; • toutes fournitures et mises en œuvre, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement, contre toute pollution par l'hydrodémolition ; • toutes fournitures et mises en œuvre, notamment en ce qui concerne la protection des usagers (véhicules, piétons, cyclistes, …) contre toutes projections dues aux travaux d'hydrodémolition ; • toutes les dispositions réglementaires de protection et mise en sécurité de l'hygiène et la santé des personnels réalisant l'opération ; • toutes fournitures et mise en œuvre afin de récupérer les déchets d'hydrodémolition (en particulier les eaux souillées) et d'éviter toute chute de matériels ou de déchets ;

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	• les précautions à prendre à proximité de toutes les parties de l'ouvrage contiguës ; • les dispositions particulières de protection des zones ne devant pas être hydrodémolies ; • l'hydrodémolition du béton (armé ou non) ; • le nettoyage après démolition ; • le tri des déchets (béton, armatures, béton armé, eaux, déchets de nettoyage, …), la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge ; • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires.
503	**Ragréage par produit à base de liants hydrauliques** Ce prix rémunère, au **mètre carré**, le ragréage de faces planes de béton altéré sur une épaisseur moyenne inférieure ou égale à 5cm, en conformité avec l'épreuve de convenance. Les produits utilisés sont désignés par l'abréviation " CC " au sens de la série de normes européennes NF EN 1504. Ils doivent bénéficier du droit d'usage de la marque NF-Produits Spéciaux destinés aux constructions en béton hydraulique. Ce prix comprend : • la mise à disposition, l'amenée, l'installation complète du matériel et des dispositifs accessoires nécessaires à l'opération ; • la fourniture d'un produit de ragréage de niveau R3 et d'une couche d'accrochage liée au procédé si besoin ; • le ragréage et la mise en œuvre de la couche d'accrochage si besoin ; • la mise en œuvre d'une cure par humidification . Ce prix ne comprend pas la préparation du support .
504	**Injection de fissures** Ce prix rémunère, au **mètre linéaire**, la préparation puis le traitement de fissures d'une ouverture minimale de 0,3 mm, par injection à l'aide d'un produit souple de classe " D ", non destiné à recréer une liaison mécanique. L'état du support après préparation doit être conforme au résultat de l'épreuve de convenance validé par le maître d'œuvre. Le traitement des fissures par injection doit également être conforme au résultat de l'épreuve de convenance. Ce prix comprend : • la mise à disposition ou la fourniture, l'amenée, l'installation complète des matériels et matériaux nécessaires à cette opération ; • le cachetage de la fissure ; • la fourniture et la mise en place des évents et injecteurs collés, disposés suivant un espacement (à défaut, il pourra être calculé par la formule empirique : l = 500

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	x w (où w désigne l'ouverture de fissure)) ; • la mise en place du matériel d'injection (malaxeur-pompe) ; • l'injection des fissures à l'aide d'un produit de classe D ; • le retrait des cachetages, des injecteurs et des évents ainsi que le rebouchage des trous de forage ; • le meulage et l'arasement au droit des fissures traitées ; • le nettoyage des parements souillés du fait des travaux ; • l'évacuation et le transport des déchets issus de la préparation ou du traitement de la fissure par injection dans un lieu de stockage ou de regroupement, ou vers des unités de recyclage, tous droits compris.
505	**Coffrage pour parements soignés simples ou parements soignés fins** Ce prix rémunère, au **mètre carré**, les coffrages pour parements soignés (simples ou fins), nécessaires à la reconstitution de parties d'ouvrage. Ce prix comprend : • la fourniture à pied d'œuvre, le montage, la fixation, les opérations de réemploi et le repliement des différents éléments de coffrage nécessaires ; • la fourniture des consommables nécessaires ; • l'isolation thermique si nécessaire ; • l'application des produits de démoulage ; • les larmiers, baguettes architecturales ; • les sujétions liées au phasage de bétonnage ainsi que le traitement des joints de reprise. Ce prix ne comprend pas les traitements de surface.
506	**Béton traditionnel type béton de propreté** Ce prix rémunère, au **mètre cube**, la fourniture et la mise en œuvre de béton traditionnel pour reconstitution de partie d'ouvrage. Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de béton traditionnel dont la teneur minimale en liant équivalent est de 250 kg/m3. Ce prix comprend notamment : • les constituants, la fabrication, le transport et la mise en place des bétons, en respectant les stipulations liées à la prévention des désordres dus à l´alcali-réaction et à la réaction sulfatique interne ; • toutes les dépenses de matériel nécessaires à la mise en œuvre du béton et à sa vibration ; • toutes les sujétions liées à la présence du ferraillage et, le cas échéant, de la précontrainte par pré ou post-tension ; • les frais de traitement des reprises de bétonnage ; • le cas échéant, les frais de traitement thermique dus aux précautions à prendre pour bétonner par temps chaud ou par temps froid ;

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	• les frais résultant des épreuves d'étude, de convenance et de contrôle ; • toutes les sujétions liées au site.
507	**Béton traditionnel de classe de résistance C30/37** Ce prix rémunère, au **mètre cube**, la fourniture et la mise en œuvre de béton traditionnel pour reconstitution de partie d'ouvrage. Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de béton traditionnel dont la classe de résistance est C30/37. Ce prix comprend notamment : • les constituants, la fabrication, le transport et la mise en place des bétons, en respectant les stipulations liées à la prévention des désordres dus à l´alcali-réaction et à la réaction sulfatique interne ; • toutes les dépenses de matériel nécessaires à la mise en œuvre du béton et à sa vibration ; • toutes les sujétions liées à la présence du ferraillage et, le cas échéant, de la précontrainte par pré ou post-tension ; • les frais de traitement des reprises de bétonnage ; • le cas échéant, les frais de traitement thermique dus aux précautions à prendre pour bétonner par temps chaud ou par temps froid ; • les frais résultant des épreuves d'étude, de convenance et de contrôle ; • toutes les sujétions liées au site.
508	**Béton traditionnel de classe de résistance C35/45** Ce prix rémunère, au **mètre cube**, la fourniture et la mise en œuvre de béton traditionnel pour reconstitution de partie d'ouvrage. Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de béton traditionnel dont la classe de résistance est C35/45. Ce prix comprend notamment : • les constituants, la fabrication, le transport et la mise en place des bétons, en respectant les stipulations liées à la prévention des désordres dus à l´alcali-réaction et à la réaction sulfatique interne ; • toutes les dépenses de matériel nécessaires à la mise en œuvre du béton et à sa vibration ; • toutes les sujétions liées à la présence du ferraillage et, le cas échéant, de la précontrainte par pré ou post-tension ; • les frais de traitement des reprises de bétonnage ; • le cas échéant, les frais de traitement thermique dus aux précautions à prendre pour bétonner par temps chaud ou par temps froid ; • les frais résultant des épreuves d'étude, de convenance et de contrôle ; • toutes les sujétions liées au site.
509	**Cure de béton**

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	Ce prix rémunère, au **mètre carré**, toutes les prestations d'humidification, de fourniture et d'application du produit de cure, ainsi que le maintien des coffrages pendant le temps nécessaire.
600	**MACONNERIE ET ENROCHEMENT**
601	**Rejointoiement de maçonnerie de pierres** Ce prix rémunère, au **mètre carré**, le rejointoiement manuel de pierres maçonnées. Ce prix comprend : • la mise à disposition, l'amenée, l'installation complète du matériel et des dispositifs accessoires nécessaires à l'opération ; • le repiquage des joints altérés ; • le nettoyage des fissures éventuelles ; • le dégarnissage des joints entre pierres sur une épaisseur fixée ; • le calage provisoire éventuel des moellons le nécessitant ; • la mise en place éventuelle de pierre dans chaque cavité excédant 8 cm dans toutes les dimensions ; • la préparation du support ; • la fourniture et la mise en œuvre du mortier à l'identique avec l'existant ; • les colorants éventuels du mortier ; • le lissage des joints à l'éponge ou à la brosse douce avant le durcissement du mortier ; • l'enlèvement des bavures sur les maçonneries et au pied de l'ouvrage ; • le nettoyage des parements au jet, après durcissement du mortier des joints ; • le tri des déchets, la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge ; • toutes les dispositions réglementaires de protection et mise en sécurité de l'hygiène et la santé des personnels réalisant l'opération ; • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires utilisés pour l'opération. La surface prise en compte est la surface de parement à rejointoyer (il s'agit de la surface projetée : la surface des briques ou des pierres/moellons est comprise). Ce prix ne comprend pas les moyens d'accès particuliers aux zones à rejointoyer.
602	**Gabions** Ce prix rémunère, au **mètre cube**, la réalisation et la pose de gabions en site terrestre. Les modalités d'exécution des travaux devront être conformes aux prescriptions des normes NF P 94-325-1, NF P 94-325-2, NF EN 10-223-3, NF EN 6892-1 et à l'article 27 du fascicule 64 du CCTG. Ce prix comprend :

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	• la mise à disposition, l'amenée, l'installation complète des matériels et dispositifs accessoires nécessaires à cette opération ; • le relevé des zones de réalisation ; • la réalisation du support d'assise horizontale ; • la fourniture, le transport et le dépliage des cages en grillage métallique avec protection anticorrosion ; • le raidissement des cages ; • la ligature individuelle et collective des cages ; • la fourniture des matériaux de remplissage des cages ; • la mise en œuvre des matériaux de remplissage dans les cages ; • l'arrangement soigné des matériaux de remplissage ; • la fermeture des cages après remplissage ; • le réglage, la manutention ainsi que toute main d'œuvre, fournitures et sujétions ; • la fourniture, le transport et la mise en œuvre des matériaux de calage pour la mise en sécurité éventuelle de l'opération ; • toutes dispositions réglementaires de protection et mise en sécurité de l'hygiène et la santé des personnels réalisant l'opération ; • toutes sujétions de nettoyage et de remise en état des lieux en fin de chantier ; • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires utilisés pour l'opération. Ce prix comprend en outre : • le stockage éventuel des matériaux constitutifs des gabions sur chantier.
700	**ETANCHEITE**
701	**Dépose d'étanchéité principale** Ce prix rémunère, au **mètre carré**, la démolition soignée d'étanchéité principale et latérale (relevés et retombées) de l'ouvrage quel que soit le type en place (feuilles préfabriquées, asphalte coulé bicouche, complexe MHC, films minces, etc), puis l'évacuation. Ce prix comprend notamment : • la mise à disposition, l'amenée, l'installation complète du matériel et des dispositifs accessoires nécessaires à l'opération ; • la réalisation d'une épreuve de convenance permettant de qualifier l'état du support admissible après dépose ; • la démolition soignée mécanisée de l'étanchéité et des résidus d'enrobés sur ouvrage (l'utilisation de godet à dents est strictement interdite) ; • les finitions manuelles nécessaires ; • les précautions à prendre à proximité de toutes les parties de l'ouvrage contiguës et en particulier du tablier ;

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	• le nettoyage après démolition ; • pour chaque type d'étanchéité le tri des déchets (enrobé bitumineux, étanchéité, déchets de nettoyage), la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge ; • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires utilisés. Ce prix ne comprend pas : • le sciage et le rabotage préalable de la chaussée. Il est à noter que toute dégradation du tablier résultant d'un manque de soin apporté à la démolition de l'étanchéité, doit être réparée à la charge de l'entrepreneur.
702	**Préparation de support** Ce prix rémunère, au **mètre carré**, la préparation du béton devant recevoir l'étanchéité principale et latérale (relevés et retombées). Ce prix comprend : • le grenaillage de la surface et/ou le repiquage du béton altéré jusqu'aux éléments sains et compacts, les moyens mis en œuvre pour la récupération et l'évacuation des produits de démolition ; • le transport des éléments issus du repiquage dans un lieu de stockage ou de regroupement, ou vers des unités de recyclage, tous droits compris.
703	**Réparation du tablier au mortier de résine époxydique** Ce prix rémunère, au **mètre carré**, la fourniture et la mise en œuvre de mortier de réparation à base de résine époxydique sur une épaisseur moyenne de 20mm.
704	**Réparation du tablier au mortier aux liants hydrauliques** Ce prix rémunère, au **mètre carré**, la fourniture et la mise en œuvre de mortier de réparation aux liants hydrauliques modifiés.
705	**Pose d'une chape d'étanchéité en feuilles préfabriquées monocouche** Ce prix rémunère, au **mètre carré**, la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'une chape d'étanchéité sur ouvrage, conformément aux dispositions du STER 81 et ses mises à jour (SÉTRA-LCPC). Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre de la chape d'étanchéité en feuilles préfabriquées monocouche. Ce prix comprend : • la réalisation des différentes couches constitutives de la chape ; • les différents raccords aux saignées, gargouilles, drains ; • la continuité de l'étanchéité avec la surface non traitée ; • toutes sujétions liées au phasage de mise en œuvre (par demi-chaussée, …). Ce prix s'applique au mètre carré de surface traitée, les recouvrements n'étant pas pris en

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	compte.
706	**Pose d'une chape d'étanchéité en asphalte coulé bicouche** Ce prix rémunère, au **mètre carré**, la fourniture, le transport et la mise en œuvre d'une chape d'étanchéité sur ouvrage, conformément aux dispositions du STER 81 et ses mises à jour (SÉTRA-LCPC). Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre de la chape d'étanchéité en asphalte coulé bicouche. Ce prix comprend : • la réalisation des différentes couches constitutives de la chape ; • les différents raccords aux saignées, gargouilles, drains ; • la continuité de l'étanchéité avec la surface non traitée ; • toutes sujétions liées au phasage de mise en œuvre (par demi-chaussée, …). Ce prix s'applique au mètre carré de surface traitée, les recouvrements n'étant pas pris en compte.
800	**ÉQUIPEMENTS**
801	**Dépose de glissières de sécurité métalliques, mise en dépôt et repose** Ce prix rémunère, au **mètre linéaire**, la dépose soignée de glissières de sécurité métalliques simples de profil A ou B sur platines quel que soit le type , la mise en dépôt provisoire, la reprise puis la repose. Ce prix comprend notamment : • la mise à disposition, l'amenée, l'installation complète du matériel et des dispositifs accessoires nécessaires à l'opération ; • toutes les dispositions réglementaires de protection et mise en sécurité de l'hygiène et la santé des personnels réalisant l'opération, en particulier la mise en place de dispositifs de retenue provisoires (garde-corps) ; • toutes fournitures et mise en œuvre afin de récupérer les déchets de démolition et d'éviter toute chute de matériels ou de déchets ; • les découpes par sciage éventuellement nécessaires aux abouts, afin de faciliter les opérations de dépose ; • la dépose sans dégradation des dispositifs de retenue sur platines ; • les précautions à prendre à proximité de toutes les parties de l'ouvrage contiguës ; • le nettoyage après dépose ; • la mise en dépôt provisoire sur site des éléments récupérables ; • la reprise, la repose, le calage et le réglage des éléments récupérables ; • la protection des ancrages de glissières de sécurité contre les venues d'eau sources de corrosion (voire d'écoulements traversant) de la façon suivante : coupelle d'étanchéité intercalée entre la platine et la tête de vis (le cas échéant), capuchon sur vis, étanchéité par colmatage à la résine polyuréthane ;

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	• le tri des déchets (éléments de glissières jugés non récupérables, déchets de nettoyage), la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge ; • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires.
802	**Démolition des trottoirs** Ce prix rémunère, au **mètre carré**, la démolition de revêtement de trottoir (pour une épaisseur maximale de 10 cm) quelle que soit sa nature constitutive, puis l'évacuation. Ce prix comprend notamment : • la mise à disposition, l'amenée, l'installation complète du matériel et des dispositifs accessoires nécessaires à l'opération ; • la démolition du revêtement de trottoir ; • les précautions à prendre à proximité de toutes les parties de l'ouvrage contiguës ; • le nettoyage après démolition ; • le tri des déchets (mortier de ciment, asphalte, ou enrobés bitumineux, déchets de nettoyage), la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge ; • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires.
803	**Démolition des bordures** Ce prix rémunère, au **mètre linéaire**, la démolition de bordures de trottoirs en béton (armé ou non) coulées en place, puis l'évacuation. Ce prix comprend notamment : • la mise à disposition, l'amenée, l'installation complète du matériel et des dispositifs accessoires nécessaires à l'opération ; • le sciage longitudinal entre le corps de trottoir (ou longrine béton armé) et la bordure de trottoir coulée en place (y compris les armatures) ainsi que le sciage entre la chaussée et la bordure ; • les découpes transversales par sciage des bordures éventuellement nécessaires (y compris les armatures) ; • la démolition des bordures de trottoir ; • les précautions à prendre à proximité de toutes les parties de l'ouvrage contiguës ; • le nettoyage après dépose ; • le tri des déchets (béton, béton armé, aciers, déchets de nettoyage), la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge ; • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires.
804	**Fourniture et pose de bordures préfabriquées pour bordures de trottoir** Ce prix rémunère, au **mètre linéaire**, la fourniture et la pose de bordures en béton

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	préfabriquées, droites ou courbes, y compris les éléments d'extrémités et biais. Ce prix comprend : • la mise à disposition, l'amenée, l'installation complète des matériels et dispositifs accessoires nécessaires à cette opération ; • la fourniture, l'amenée des éléments de bordures ; • les découpes et raccordements divers ; • la fourniture et la mise en œuvre de béton pour lit de pose ; • la pose des éléments de bordures ; • la réalisation des joints au mortier entre éléments de bordures ; • le tri des déchets issus de la pose, la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge ; • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires utilisés pour l'opération.
805	**Revêtement asphalte pour trottoirs** Ce prix rémunère, au **mètre carré,** la fourniture et la mise en œuvre d'asphalte constituant le revêtement de trottoirs, y compris toutes les sujétions de préparation des surfaces supports.
806	**Fourniture et pose de caniveaux préfabriqués de type caniveaux simple pente en béton** Ce prix rémunère, au **mètre linéaire**, la fourniture et la pose de caniveaux préfabriqués simple pente en béton, droits ou courbes, y compris éléments d'extrémités. Ce prix comprend : • la mise à disposition, l'amenée, l'installation complète des matériels et dispositifs accessoires nécessaires à cette opération ; • la fourniture, l'amenée des éléments de caniveaux ; • les découpes et raccordements divers ; • la fourniture et la mise en œuvre de béton pour lit de pose ; • la pose des éléments de caniveaux ; • la réalisation des joints au mortier entre éléments de caniveaux ; • le tri des déchets issus de la pose, la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge ; • le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires utilisés pour l'opération.
807	**Pose de glissières** Ce prix rémunère, au **mètre linéaire**, la pose des glissières de sécurité métalliques sur et hors ouvrage.

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres
	Ce prix comprend : • la fourniture et la pose soignée de tous les éléments de glissières ; • la fourniture et la pose de manchons de dilatation au droit de joints d'ouvrage si nécessaire ; • la pose par scellement, le calage et le réglage de l'ensemble ; • la fourniture et la mise en œuvre de mortier de scellement des montants. Ce prix tient compte des sujétions d'exécution nécessaires à la protection des voies franchies.
808	**Fourniture et pose de garde-corps par scellement, garde-corps non peint de type S8** Ce prix rémunère, au **mètre linéaire**, la fourniture, le transport et la pose par scellement (incluant découpe, réglage, calage, alignement, scellements) de garde-corps métallique non peint de type S8. Ce prix comprend : • la fourniture et la pose de tous les éléments de garde-corps permettant la libre dilatation du tablier ou de la traverse supérieure de l'ouvrage ; • la fourniture et la pose des éléments d'extrémité du garde-corps ; • la fourniture et la pose de manchons de dilatation au droit de joints d'ouvrage si nécessaire ; • la pose par scellement, le calage et le réglage de l'ensemble ; • la fourniture et la mise en œuvre de mortier de scellement des montants ; • la protection anticorrosion de l'ensemble des éléments par galvanisation à chaud (éventuellement suivie d'une mise en peinture) ; • la réalisation de retouches en cas de blessures de la protection anticorrosion lors de la pose du garde-corps. Ce prix tient compte des sujétions d'exécution nécessaires à la protection des voies franchies.